

Laissons Faire

Revue des économistes français

Numéro 6 ~ Novembre 2013

Institut Coppel

Laissons Faire
revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque, chercheur-associé à l'Institut Coppet

Éditeur : Damien Theillier, président de l'Institut Coppet, professeur de philosophie

Comité d'honneur :

Christian Michel, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

Robert Leroux, docteur en sciences sociales, professeur titulaire à l'Université d'Ottawa.

Gérard Minart, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de Frédéric Bastiat, Jean-Baptiste Say, et Gustave de Molinari.

David Hart, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

Mathieu Laine, avocat, essayiste, professeur à Sciences-Po, directeur de la société de conseil en stratégie Altermind

Philippe Nemo, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

Alain Laurent, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

Frédéric Sautet, docteur en économie, ancien professeur à New York University et George Mason University, il enseigne désormais à la Catholic University of America à Washington DC.

Emmanuel Martin, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

Guido Hülsmann, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA). Auteur de plusieurs livres, dont *Mises: The Last Knight of Liberalism* (2007), et *Éthique de la production de monnaie* (2008).

Laissons Faire

Revue des économistes français
Publication mensuelle de l'Institut Coppet

www.institutcoppet.org

6^{ème} Numéro ~ Novembre 2013



INSTITUT
COPPET



Un comité d'honneur

C'est fort attachés à notre ambition de constituer une plate-forme nouvelle pour la mise en valeur et la diffusion étendue des œuvres des économistes français du passé que nous avons sollicités plusieurs personnalités éminentes pour former le comité d'honneur de cette revue.

Leur enthousiasme ayant répondu au nôtre, nous avons le plaisir, ou faudrait-il dire l'honneur, d'inscrire leur nom en tête de ce numéro. Nous espérons que nos trop imparfaites études ne leur feront pas regretter le témoignage de leur soutien.

Si, en observant à quel point l'héritage des grands économistes français était tout à fait négligé de nos jours, nous avons souhaité contribuer à sa revalorisation, c'est avec l'assurance de leur considération bienveillante et en suivant leurs propres pas que nous nous sommes élanés.

Cela vaut en particulier pour le professeur David Hart, attaché depuis des années à la promotion des écrits de l'école française d'économie, et à sa diffusion dans la langue anglaise, au sein d'un milieu académique américain souvent peu soucieux des contributions nées sur d'autres sols que le sien.

Nous tenons donc à remercier chacun des membres de ce nouveau comité d'honneur, pour la confiance qu'ils nous ont accordé.

Benoît Malbranque
Chercheur-associé à l'Institut Coppet

Démocrate, si je veux

Le mercredi 13 novembre, à Paris, Damien Theillier et Benoît Malbranque étaient conviés par le prince de Bourbon-Parme à s'exprimer sur le thème de la démocratie, après la parution remarquée de *Dépasser la Démocratie*, aux presses de l'Institut Coppet.

Cet événement a été l'occasion de communiquer plus amplement sur deux points majeurs du débat sur la démocratie : le premier, l'étonnante unanimité des économistes de l'école française d'économie politique contre l'idée de démocratie ; et le second, la persistance incroyable de véritables mythes sur la démocratie.

Le premier thème a donné lieu au discours de Benoît Malbranque, reproduit dans ce numéro. Le second, plus vivement polémique, a permis à Damien Theillier de détruire quelques-unes des grandes illusions qui entourent le système démocratique, et de fournir des pistes de réflexion sur une alternative possible.

La démocratie, il est vrai, est très largement considérée comme l'horizon indépassable de notre temps, et unanimement saluée comme une vertu. Et pourtant, nous protège-t-elle contre l'arbitraire ? Offre-t-elle une garantie pour nos libertés ? N'est-elle pas même, à l'inverse, une organisation de la spoliation et du despotisme, comme l'avaient analysé Tocqueville ou Bastiat ? Le discours de Damien Theillier, président de l'Institut Coppet, répondant à toutes ces questions, est [disponible en ligne sur le site de l'Institut Coppet](#).

Sommaire

[Présentation](#)

p.5

[Le souffle historique.](#)

Histoire de l'histoire de la pensée économique

p.7

[Sur de mauvais rails.](#)

Privatisation ou étatisation des chemins de fer

p.11

[Traducteur et économiste.](#)

Vie et œuvre du comte Germain Garnier

p.15

[Nicolas Baudeau.](#)

Itinéraire d'un physiocrate oublié

p.21

[Le Roi Pausole.](#)

Moralité et immoralité des économistes

p.25

[Une idée dangereuse.](#)

Les économistes français et la démocratie

p.28

[Lecture : G.-F. Le Trosne](#)

« Tableau des différents privilèges et monopoles »

p.34

Note sur nos livres

Soucieux de valoriser notre effort d'édition des économistes français, et la gratuité de l'entièreté de notre collection numérique, nous signalerons dans cette revue, par un astérisque placé à la suite d'un titre, ces ouvrages disponibles gratuitement au format numérique sur notre site internet.

www.institutcoppet.org

Ainsi, nous indiquerons par exemple la référence suivante : Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* *, Paris, 1767

Pour contribuer

La science de l'économie politique n'a jamais souffert que trop de penseurs brillants s'intéressent à elle, et nous n'avons pas non plus cette crainte. Alors, si parmi les lecteurs de nos articles, certains se sentent l'envie de contribuer à la régénération intellectuelle de la France, et à la promotion du « bon sens économiste », c'est avec des bras ouverts que nous les accueillerons, bien persuadés d'avance de leurs lumières, et d'ores et déjà enthousiastes face à leur bonne volonté.

Les propositions d'articles, les commentaires, ou simples questions, tous bienvenus, peuvent donc être envoyés librement à :

info@institutcoppet.org

Le souffle historique

Histoire de l'histoire de la pensée économique

Si nous reconnaissons aujourd'hui l'utilité de l'histoire de la pensée économique, au point d'en faire une discipline obligatoire dans tout cursus universitaire en économie, nous ignorons souvent tout des origines de ce domaine de recherche. Il s'avère pourtant que c'est en France que parut le premier texte d'histoire de la pensée économique, et en France également qu'un économiste consacra le premier un ouvrage entier à la description des étapes de l'évolution du savoir économique.

À étudier de près l'histoire, on s'aperçoit assez vite que les hommes du passé n'ont jamais étudié l'histoire de suffisamment près. Si cette affirmation banale tient surtout quant aux grandes idéologies et aux passions collectives qui entraînent régulièrement les peuples dans la dérive, et jusqu'à la débâcle, elle ne perd pas de son pouvoir explicatif ni de sa véracité quant à la simple évolution des idées. La succession des théories économiques, par exemple, souffre de ce travers. On y observe que nombre de grands principes, ou du moins d'idées présentées comme des grands principes, avaient éclos quelques siècles auparavant, dans l'esprit brumeux d'un économiste inconnu, et que d'autres après lui avaient repris son intuition, et avaient partagé avec lui l'oubli dans lequel il était tombé.

On ne saurait donc minimiser l'importance de l'étude de l'histoire de la pensée économique, ni sous-estimer le mérite des hommes qui y ont consacré leurs talents. Ils sont à l'origine, plus que bien des théoriciens de l'économie, d'un grand monument qui servira à l'apprentissage des hommes et à la transmission des exemples du passé. Que serait Vincent de Gournay, sans le grand travail que réalisèrent Turgot, puis Gustave Schelle, pour expliquer et diffuser son œuvre ? Que serait même Gustave de Molinari, sans ses vaillants disciples, sans Gérard Minart aussi, qui lui a consacré la première biographie jamais parue. Que seraient Frédéric Bastiat sans George Charles Roche, Vauban sans George Michel, ou Léon Say sans Paul-Jacques Lehmann ? Chacun de ces historiens, par son œuvre, a transmis l'héritage de ces économistes, pour que les générations suivantes puissent s'approprier leurs œuvres, et marcher dans leurs pas. Qui oserait dire que travailler à

l'histoire des doctrines économiques ce n'est pas travailler en même temps à l'amélioration de la société de notre temps, et des temps prochains ?

Si l'histoire de la pensée économique est capitale, comme il apparaît en effet, il ne serait pas sans utilité de documenter quelque peu sa propre histoire ; de construire, en quelque sorte, une histoire de l'histoire de la pensée économique. Un tel exercice ne serait pas simplement un moyen de s'occuper l'esprit. Ce serait plutôt une contribution positive à la compréhension des mécanismes par lesquels une discipline scientifique parvient à se penser elle-même, et à penser les étapes de son développement. Comprendre comment est née l'histoire de la pensée économique, les missions qui ont été assignées à cette démarche littéraire par ceux qui s'y sont engagés les premiers, ce serait aussi, comme par ricochet, comprendre quels ont été les grandes réalisations des économistes qui ont attiré l'attention des historiens de la discipline.

Cette démarche d'une histoire de l'histoire de la pensée économique revêt même pour nous Français un intérêt supérieur, puisque les principaux personnages de cette histoire sont français. Comme nous l'étudierons par la suite, le tout premier article d'histoire de la pensée économique, et le premier ouvrage sur ce thème, furent tous deux le fruit d'économistes français.

Le premier écrit relatif à l'histoire de la pensée économique date de 1768. À cette époque, de nombreux économistes anglais, espagnols, hollandais, et italiens, avaient déjà publié des œuvres considérables, et un recensement critique aurait pu être effectué dans ces pays. Qu'il ne l'ait pas été illustre une vérité que nous pourrions prouver par ailleurs aisément : que c'est en France que le bouillonnement intellectuel en matière d'économie politique était le plus considérable.

Nous avons à l'époque, en effet, non seulement une activité littéraire considérable sur ces questions d'économie et de commerce, mais aussi la première école de pensée de l'histoire de cette science. C'est d'ailleurs d'un membre de cette école, qu'on appela plus tard la Physiocratie, que nous vint le premier écrit d'histoire de la pensée économique. Ce texte est intitulé « Catalogue des écrits composés suivant les principes de la science économique » et fut publié dans les *Éphémérides du Citoyen* (1768, volume 2, pp.191-202). L'auteur est Dupont de Nemours.

Ce texte n'impressionne pas par son étendue, mais bien plutôt par sa démarche, tout à fait nouvelle. Pour Dupont de Nemours, il s'agit ici de recenser, pour chaque année depuis environ une décennie, les principales publications économiques, et d'accompagner cette énumération de brefs commentaires.

Selon l'avis éclairé de deux spécialistes de cette question, les historiens Ewald Schams et Oreste Popescu, il s'agit là du premier écrit strictement consacré à

l'histoire de la pensée économique. ¹ De l'avis de ces deux historiens, le deuxième écrit sur l'histoire des doctrines économiques est également de la main de Dupont de Nemours. Il convient de s'y arrêter car il est, en taille notamment, nettement plus conséquent. Il s'agit cette fois non d'un article pour les *Éphémérides*, mais d'une brochure. Elle est intitulée *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle*, et fut publiée au cours de la même année 1768. Il y a tout lieu de croire que le « Catalogue » fut l'inspiration première, et que la brochure en fut la forme développée.

Ce second texte est plus précisément une histoire de la pensée économique. Dupont de Nemours ne se contente plus d'énumérer les écrits économiques de la dernière décennie, qui a vu la naissance de l'économie politique scientifique : ici, il expose le mouvement intellectuel général qui a donné naissance à cette science.

Malheureusement, il s'agissait encore ici, et en dépit de l'intuition géniale, d'une histoire de la Physiocratie plutôt que d'une véritable histoire de la pensée économique. C'est d'ailleurs ce que notera Popescu : « It is what we could call a family history, but it is nevertheless a kind of history. » (Popescu, op. cit., p.172)

Afin de rendre compte des écrits relatifs à l'histoire de la pensée économique, dans l'optique qui est la nôtre ici, c'est-à-dire celle d'une histoire de l'histoire de la pensée économique, il nous faut franchir un gap d'un demi siècle. Bien que ce soit d'Angleterre que vinrent, entre temps, les grandes contributions à la théorie économique (on pense à Smith, Ricardo, Malthus, et les autres), c'est à nouveau à Paris que nous nous trouvons. 1837 : c'est un véritable tournant dans le récit que nous contons ici. Cette année là, Adolphe Blanqui publie une *Histoire de l'économie politique en Europe depuis les Anciens jusqu'à nos jours*.

Le titre, déjà, est significatif du projet. Il s'agit de retracer toute l'histoire de l'économie politique, et non seulement celle d'une école de pensée. Le champ couvert inclut également la pensée économique de l'Antiquité, qui sera plus tard tant méprisée par les historiens de la pensée. Blanqui a certes fixé des bornes géographiques à son étude, mais comment le lui en vouloir : en 1837, un économiste français ne peut ignorer qu'il existe des sciences économiques dans le reste du monde, en Amérique et en Asie notamment, mais il ne dispose encore que de très faibles moyens pour en rendre compte de manière objective. Aussi Blanqui les écarte-t-il d'emblée.

Selon Luigi Cossa, la publication de cette *Histoire de l'économie politique* a marqué un véritable tournant : c'est le début, selon lui, des œuvres « systématiques » en histoire de la pensée économique (*Introduzione allo studio dell'economia politica*, Milan, 1892). Popescu note également, en reprenant le travail de Coass : « With Blanqui

¹ Ewald Schams, « Die Afänge lehrgeschich Hicher Betrachtungsweise in der Nationalökonomie », *Zeitschrift für Nationalökonomie*, III, 1, Vienne, 1931, p.47 ; Oreste Popescun, *On the Historiography of Economic Thought : A bibliographical survey*, *Journal of World History*, 8 (1), p.171

begins a second stage of the history of economic thought. It is the stage in which in accordance with Cossa's characterization, "works exclusively dedicated to the general history of political economy" are published. » (O. Popescu, op.cit., p.178)

Cette *Histoire de la pensée économique* n'est pas seulement brillante parce qu'elle est la première d'une longue et riche série. Les qualités intrinsèques de l'ouvrage, ainsi que la juste appréciation par l'auteur des différents économistes passés, et notamment sa juste appréciation d'Adam Smith, en font un ouvrage de référence pour quiconque s'intéresse à l'histoire de la pensée économique.

L'*Histoire* de Blanqui était d'ailleurs suivie d'une « bibliographie raisonnée de l'économie politique », un recensement critique de plus d'une centaine d'écrits économiques du passé. Le jugement de Blanqui, souvent confirmé par des spécialistes ultérieurs, est toujours précis et informatif.

Par ses nombreuses qualités, l'ouvrage de Blanqui mérite d'être à nouveau goûté par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la pensée économique. Aussi lançons-nous avec l'Institut Coppet un projet de réédition de cette œuvre majeure. Puisse-t-elle servir à la formation économique de la jeunesse française du XXI^e siècle, comme elle a servi pour celle des siècles passés.

B.M.

Sur de mauvais rails

Privatisation ou étatisation des chemins de fer

Malgré les admonestations des autorités européennes, la France continue de défendre son monopole sur le transport ferroviaire. Parmi la classe politique, le sujet n'est plus, d'ailleurs, à l'ordre du jour. Soit parce qu'on n'ose attaquer de front toute une profession, soit parce que l'on a perdu tout bon sens sur cette question, la privatisation des chemins de fer n'est plus envisagée. Pourtant, l'étatisation du transport ferroviaire avait fait naître, en son temps, un débat vigoureux, dans lequel les économistes français s'étaient presque unanimement prononcés contre l'étatisation, et pour le respect du marché, des contrats, et de la liberté concurrence.

L'une des principales ambitions de cette revue a été, dès les origines, de présenter des débats de nature économique qui ne sont plus relayés par les médias ni la classe politique. Déterrer des débats désormais révolus, ce n'est pas chicaner sur des problèmes mineurs ni faire renaître le passé par amour du passé lui-même. C'est parce qu'ils nous font réfléchir sur le présent et nous questionnent sur nos préjugés politiques et économiques que les penseurs du passé sont d'une utilité si manifeste. Ici, aujourd'hui, ils nous feront réfléchir sur une question réglée d'avance en France : les chemins de fer et le transport ferroviaire doivent-ils être gérés par l'État ou par des entreprises privées fonctionnant sur un marché concurrentiel ?

Avant d'appeler les noms des économistes qui ont traité cette question avec génie, un mot est nécessaire sur les termes mêmes de la question. En la posant de cette manière, nous avons voulu polariser le débat autour de deux alternatives : la gestion privée et la gestion publique. Nous n'ignorons pas qu'il serait possible de mettre en place des systèmes hybrides mêlant une part de public et une part de privé, ou de faire fonctionner des entreprises privées dans un cadre très serré défini par l'État : qu'elles soient viables ou non, ces solutions ne sont que des dérivés de la solution plus générale qui peut et, en réalité, qui doit être fournie : celle de savoir s'il est préférable de laisser les chemins de fer à l'État ou au marché.

Bien que ce ne soit plus une question débattue de nos jours en France, et que tout le spectre politique français, de l'extrême gauche à l'extrême droite en passant par le centre, ou défend vaillamment le monopole public sur le rail, ou n'ose

évoquer l'idée d'une mise en concurrence que parce que le cadre européen l'y contraint, cette grande question fut pendant des décennies au centre de vigoureux débats. Cette période houleuse date de la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

Le camp des défenseurs de la gestion entièrement privée des chemins de fer est représenté par tous les grands économistes de la première moitié du siècle. À cette époque, le transport ferroviaire existe sous forme privé dans tous les pays d'Europe, et il semble inconcevable qu'il en soit autrement. Très représentatif de cette opinion est le *Dictionnaire de l'économie politique*, la somme du savoir scientifique français en matière d'économie politique au milieu du XIX^e siècle. Dans le premier volume de ce fameux *Dictionnaire*, nous trouvons l'article Chemins de fer, écrit par le professeur d'économie politique Michel Chevalier. L'auteur y raconte l'histoire entièrement privée des chemins de fer, les principes de son exploitation rigoureuse, et les avantages que son introduction et son développement ont apporté aux sociétés humaines. Il n'évoque cette question de la possible gestion publique que de façon liminaire, quand le cas de l'Angleterre, où ce débat avait éclos, l'y pousse — on pourrait dire l'y force. Alors il écrit que la nationalisation serait une erreur, et qu'elle aurait été une erreur en Angleterre si elle avait été réalisée.

« Le gouvernement anglais aurait eu tort de s'emparer des chemins de fer en les rachetant d'autorité. C'eût été une atteinte très sérieuse à l'esprit d'association qui est une des forces vitales de la société anglaise. C'eût été une attaque contre la liberté de l'industrie qui est un des attributs indispensables de la société moderne. Jusque là, dans les chemins de fer, les administrateurs s'étaient mépris, la liberté de l'industrie avait fait un écart. Ce n'était pas une raison pour exercer envers les compagnies des violences et pour entraver systématiquement la liberté de l'industrie en matière de chemins de fer. Les associations étaient accessibles à la raison. La liberté de l'industrie portait en elle-même, le temps aidant, le remède à ses propres excès. »

Nous voudrions mobiliser un second exemple pour prouver que la thèse de la supériorité de la gestion privée des chemins de fer était courante dans la France de la première moitié du dix-neuvième siècle. Il s'agit d'un homme politique, par ailleurs éloigné des convictions profondes des économistes libéraux : Pierre-Antoine Berryer.²

Comme le rappelle M. de la Fortelle, « le XIX^e siècle fut celui du chemin de fer qui révolutionna le transport humain. Il n'est donc pas surprenant que la construction des chemins de fer soit devenue un enjeu politique majeur à partir de la seconde partie de la décennie 1830. » C'est dans ce cadre qu'intervient Berryer.

Détaché de toute école de pensée, Berryer ne soutient pas un laissez-faire inconditionnel. Néanmoins, ce n'est qu'à la marge qu'il envisage la possibilité d'une

² Nous remercions chaleureusement Vianney de la Fortelle de nous avoir présenté habilement les positions de cet homme méconnu, et nous renvoyons à son mémoire : *La pensée politique de Pierre-Antoine Berryer*

intervention de l'Etat : celle-ci ne peut se faire que si la concurrence privée n'est pas parvenue à établir une ligne de chemin de fer. Berryer explique ainsi :

« Dans les raisons pour donner la préférence aux compagnies, nous n'avons pas cherché à mettre en lutte le midi de la France avec le nord, l'est avec l'ouest; nous avons dit que là où il y a des terrains riches, où se trouvent des populations industrielles agglomérées, où l'établissement des chemins de fer peut présenter des produits, on doit appeler la spéculation privée, et qu'il ne faut pas que ce soit l'État qui impose à tous le fardeau de ces travaux; que là où l'industrie privée peut fonder un établissement avec un avantage pour tous, il ne faut pas que l'État fasse la dépense au détriment de tous, au détriment de ceux là mêmes qui n'en trouveraient pas. Ainsi, partout où il y a une population active, agglomérée, industrielle, et où un chemin de fer apportera un nouveau développement de richesses, il faut que l'industrie privée s'unisse à toutes les industries, qu'elle vienne les animer, et que ce ne soit pas l'État qui fasse sortir de la poche des contribuables les plus éloignés, les frais d'établissement, là où la richesse privée peut subvenir à tout.

Quand au contraire il y a, sur un point quelconque du territoire, à l'une ou à l'autre extrémité, un travail important, un lien de communication qui doit être établi, mais traversant des pays infertiles où les populations sont rares, où les établissements industriels ne se rencontrent pas, où la spéculation privée ne pourrait pas retirer un produit suffisant de ses avances, et que cependant le lien de communication présente un intérêt général ; j'ai dit que l'État, comme tuteur des intérêts de tous, ce sont nos propres expressions, doit faire la dépense avec l'argent de tous, dans l'intérêt de tous.»

Dans des termes les plus clairs possibles, nous avons là l'état du débat au milieu du XIXe siècle : si l'initiative privée est encore considérée comme le moteur principal pour la construction et la gestion des chemins de fer, il n'y a plus désormais de dogmatisme sur cette question : l'État pourrait, dans certains cas bien précis, avoir son rôle à jouer.

C'est dans cette voie dangereuse que va s'insérer toute une réaction critique, adepte de l'étatisation de l'économie. La première grande opposition à ce point de vue presque unanimement partagé nous est venu en France d'un économiste bien connu : Léon Walras, dans un mémoire intitulé *L'Etat et les chemins de fer*, datant de l'année 1875. Walras y postule, sans doute parce que cela arrange la suite de son raisonnement, la différence « fondamentale » entre les « produits d'intérêt privé » et les « produits d'intérêt public ». Les seconds sont ces biens ou services qui, selon lui, n'intéressent pas les individus eux-mêmes mais uniquement la communauté ; et les chemins de fer, soutient Walras, rentrent dans cette seconde catégorie. Citons ses mots :

« Les services et produits d'intérêt public sont théoriquement ceux qui intéressent les hommes comme membres de la communauté ou de l'État procédant d'autorité à l'établissement des conditions sociales, c'est-à-dire à la satisfaction de besoins qui sont les mêmes pour tous et qui sont égaux pour tous. »

Cela est assez troublant, puisqu'on ne saurait convenir que le transport ferroviaire nous est indifférent à nous individus : notre besoin de transport se fait sentir en nous, tout comme le besoin de logement. Ensuite, s'il est certain que le transport rapproche les hommes, cela ne saurait constituer un argument en faveur du monopole, ou alors il faudrait retirer à la concurrence les restaurants et les clubs sportifs, parce qu'eux aussi rapprochent les hommes. Quoi qu'il en soit, il conclue :

« Ce n'est donc qu'exceptionnellement que l'État peut attendre de la concurrence la production des services ou produits d'intérêt public ; en général, il doit les produire lui-même, et s'il a des raisons de vouloir, non seulement que ces services ou produits soient consommés, mais qu'ils le soient dans certaines conditions, il peut toujours déclarer qu'il les produira seul : en termes techniques, il peut s'en réserver le *monopole*. »

Là encore, la conclusion est étonnante. Si l'initiative individuelle ne peut fonctionner pour les chemins de fer, et si donc des entreprises privées ne peuvent fournir l'offre de transport ferroviaire, alors pourquoi fournir à l'État un monopole ? Les entreprises privées ne sauraient s'insérer sur ce marché, donc à quoi beau créer des barrières pour les en prévenir ? Walras écarte cette objection en prétextant que si l'Etat « a des raisons de vouloir » un mode de fonctionnement particulier sur un marché, « il peut toujours déclarer » qu'il s'en réserve un monopole. L'objection, en effet, tombe, mais la liberté individuelle, et ce qui fait l'essence même d'une économie de marché tombe avec elle : il suffit pour l'Etat de « vouloir » et de « déclarer », pour qu'un abus se transforme tout à coup en loi, et que la concurrence soit rendu illégale sur tout un versant de l'économie.

Cette argumentation très spécieuse, et ce manque d'explications quant aux postulats de la démonstration, sont le signe de la pauvreté de cette objection au fonctionnement libre de la concurrence sur le marché du transport ferroviaire. Malheureusement, la pauvreté de cette démonstration n'a pas empêché son acceptation enthousiaste par les hommes politiques — c'est peu étonnant — et par les économistes — ça l'est davantage. De nos jours, on continue à aligner sophisme après sophisme pour défendre le monopole étatique sur les rails. Qu'on se le dise : c'est là l'un des plus fragiles pans de l'obstruction étatique de notre économie, et donc un pan sur lequel il faut agir ; pour qu'enfin le transport ferroviaire soit à nouveau guidé par les principes sains de la libre concurrence.

C.L.

Traducteur et économiste

Vie et œuvre du comte Germain Garnier

Souvent négligé dans les histoires de la pensée économique, le comte Germain Garnier a pourtant bien des mérites à faire valoir. Traducteur d'Adam Smith, pédagogue des grands principes économiques, et spécialiste avisé des questions monétaires, il reste, en dépit de son attachement excessif pour les thèses physiocratiques, l'un des grands représentants de l'école française d'économie dans la première moitié du XIXe siècle.

Le comte Germain Garnier, qu'il ne faut pas confondre avec l'économiste Joseph Garnier³, est né à Auxerre en novembre 1754. Si nous le disons cote, c'est qu'il avait obtenu du Roi son titre de marquis, après avoir été le secrétaire de Mme Adélaïde, la fille du Roi Louis XV. En parallèle de sa carrière d'économiste, que nous exposerons ci-dessous, il occupa d'ailleurs divers postes d'administration, dont préfet de Versailles, membre de l'Assemblée constituante, ou, plus tard, président du Sénat.

Il ne fut pas d'abord occupé par les questions économiistes. En vérité, il fut même l'auteur de chansons, dont une reçut en 1781 un incroyable succès: *La Belle Imprudente*. Ce n'est qu'en 1792, après bien d'autres essais littéraires, que Germain Garnier publia *De la propriété dans ses rapports avec le droit public*, son premier écrit de nature économique.

Trois ans plus tôt, au déclenchement de la Révolution, il avait été nommé député suppléant aux états généraux. Par la suite, fidèle à ses traditions, Garnier rejoignit le parti monarchique constitutionnel. Ce n'est qu'après la Révolution qu'il

³ Né en 1813, Joseph GARNIER fut un économiste français, ardent défenseur du libre-échange, et rédacteur en chef du *Journal des Economistes*. Il est l'auteur d'une *Introduction à l'étude de l'économie politique* (1843) et d'*Eléments de l'Economie Politique*, qui furent utilisés comme manuel dans plusieurs pays d'Europe. Dans la *Bibliotheca dell' economista*, on lisait même sur cet ouvrage : « Ces *Eléments* sont l'exposé le plus complet de l'état où sont parvenues toutes les parties de la science, et par conséquent le meilleur livre à mettre entre les mains de la jeunesse qui veut entreprendre un cours d'études économiques. »

profita du calme pour écrire ses œuvres d'économiste, puis reçut d'honorables fonctions au sein de la haute administration publique : préfet de Seine-et-Oise, sénateur, et enfin président du Sénat, de 1809 à 1810.

En 1796, à peine revenu d'un long séjour dans le pays de Vaud, en Suisse, Germain Garnier publia un intéressant *Abrégé élémentaire des principes de l'économie politique*. Certains commentateurs ont rapidement condamné cette œuvre en raison des quelques proximités de la doctrine de l'auteur avec les idées physiocratiques, alors passées de mode. S'il est certain que Garnier se présente de prime abord comme un physiocrate tardif, on ne peut affirmer qu'il était tout à fait en retard sur son temps, notamment parce qu'il avait parfaitement compris toute l'importance de l'ouvrage d'Adam Smith, mais aussi les lacunes de celui-ci.

Lui qui bientôt traduira l'œuvre d'Adam Smith, la tenait déjà en haute estime. C'est « l'ouvrage le plus parfait et le plus complet qui existe sur l'économie politique », écrit-il emphatiquement (p.V). Mais il écrit aussi, pour justifier son *Abrégé* mais aussi les critiques qu'il adresse à la *Richesse des Nations* (et qu'il réinsérera dans les notes du traducteur pour son édition du livre) :

« L'ouvrage le plus parfait et le plus complet qui existe sur l'économie politique, celui de Smith sur la *Nature et les Causes de la richesse des nations* (ouvrage que nous ne possédons pas encore dans notre langue), manque d'ordre et de méthode ; et, par cette raison, il n'est pas propre à diriger des commençants, malgré l'étendue et la netteté de ses discussions. L'auteur s'est tracé, à ce qu'il semble, un plan trop circonscrit pour la vaste carrière qu'il avait à parcourir ; aussi son génie, qui n'a pu contenir dans ces bornes étroites, a fait, à chaque pas, des excursions, et s'est saisi, chemin faisant, de tous les objets qui se sont offerts à lui. » (pp.V-VI)

Ce qui est très étrange dans les pages qu'il consacre à ce livre, c'est qu'il écrit que la *Richesse des Nations* est « un ouvrage que nous ne possédons pas encore dans notre langue » (p.V), alors que plusieurs traductions, de faible qualité certes, étaient déjà parues. Il est peu probable qu'il l'ait ignoré. Peut-être gardait-il le public éloigné de ces traductions, en attendant qu'il produise la sienne. C'est de l'ordre de la conjecture, mais on avouera que c'est une conjecture qui tient du possible.

Il est difficile de rendre justice à cet *Abrégé* car il faudrait pour cela entrer dans le détail de tous les différents points de doctrine sur lequel il roule, et c'est une démarche impossible. Pour bien faire sentir la qualité générale de l'écrit, et le bon-sens naturel que l'auteur y déployait, une citation du dernier chapitre, et qui nous intéresse d'autant plus qu'il concerne la dette publique, cette « institution monstrueuse des temps modernes », selon les termes de Garnier, nous suffira :

« Un gouvernement qui ferait un emprunt pour fournir à quelque dépense extraordinaire d'utilité publique, comme pour ouvrir des canaux, dessécher des marais, fertiliser des landes, etc., agirait comme un particulier prudent et économe, puisqu'un pareil emploi, ajoutant à la fois au revenu national annuel et à la population,

produirait par lui-même les moyens d'acquitter l'emprunt en principal et en intérêts, avec encore un bénéfice considérable pour la nation qui aurait emprunté.

Mais aucun gouvernement n'a fait un pareil usage de son crédit, et on ne peut les comparer tous qu'au prodigue qui emprunte sans trop s'assurer des moyens de rendre, et dans la seule vue de satisfaire ses passions. Malheureusement encore, parmi les passions des gouvernements, celles qu'alimente cette funeste puissance d'emprunter, sont les plus destructives et les plus meurtrières.

Sous ce rapport, et sous plusieurs autres qui tiennent à des considérations purement politiques, on ne saurait trop déplorer cette institution monstrueuse des temps modernes, par laquelle un gouvernement se constitue fictivement débiteur des peuples, et promet de leur payer à perpétuité, avec leurs propres tributs, le prétendu intérêt des énormes que les fureurs de la guerre engloutissent en deux ou trois années. » (pp.234-235)

Si nous considérons désormais le Garnier traducteur, nous aurons à nouveau des raisons d'être élogieux. En 1796, Germain Garnier publia une traduction remarquée des *Aventures de Caleb William*, par Godwin. Ce fut pourtant en 1805 qu'il s'illustra véritablement dans cette activité importante, en traduisant avec style et rigueur le grand livre d'Adam Smith sur la *Richesse des Nations*. Cette traduction fut unanimement saluée, et offrit pour la première fois au public français les moyens de juger et d'apprécier l'œuvre de Smith.

Toutes justifiées que soient les appréciations élogieuses de cette traduction, il serait néanmoins inconcevable de ne pas évoquer quelques-uns des manquements ou des erreurs de Garnier. La principale concerne un point fondamental de la doctrine d'Adam Smith : la quête de l'intérêt personnel. Dans le fameux passage du boulanger, où Smith explique que celui-ci vous rend service pour servir son propre intérêt, Garnier traduit par « égoïsme » le plus mesuré terme de « *self-love* », signifiant amour de soi. Cette traduction malheureuse aida à faire d'Adam Smith, et de ses successeurs, des promoteurs de l'égoïsme, quand eux parlaient de bien autre chose.

Pour revenir maintenant à la production de Garnier en tant qu'économiste, il nous faut désormais aborder ses considérations très intéressantes sur la monnaie, considérations renfermées notamment dans son *Histoire de la monnaie depuis les temps de la plus haute antiquité jusqu'au règne de Charlemagne*, parue à Paris en 1819.

Garnier s'y positionne en droite ligne des grands théoriciens de la monnaie du siècle passé, comme Ferdinando Galiani, et a bien compris l'utilité de la monnaie, sa nécessité pour les progrès économiques, sa naissance spontanée, et l'objectivité du choix de ses formes.

Dans son *Histoire de la monnaie*, Garnier commence par rappeler la nécessité de la monnaie, et indique que ce « besoin » de monnaie provoque la nécessité du choix d'un étalon monétaire. La monnaie est selon lui l'instrument qui a rendu possible

les grandes avancées et le développement considérable de l'économie depuis les temps les plus anciens. Il écrit :

« Les grandes nations de l'antiquité ont pu ignorer la boussole, l'imprimerie, le télescope et plusieurs autres découvertes qui ont fait faire aux sciences, dans notre âge, des progrès entièrement nouveaux ; mais ces mêmes nations ont porté les art de l'industrie et les institutions civiles à un degré de raffinement qui excitera l'admiration de tous les siècles, et il est incontestable qu'elles n'auraient pu parvenir à ce point de perfection sans employer dans leurs échanges et leurs transactions le seul agent capable d'imprimer un mouvement rapide à la circulation, et de lui donner une action proportionnée à l'étendue de la population et à la masse des richesses : la monnaie. »
(p.21)

Il faut néanmoins choisir une forme pour cet étalon des échanges si éminemment nécessaire. Comment s'opère ce choix ? Garnier commence par nous rappeler que la monnaie n'a jamais été choisie, par le passé, sur des bases arbitraires comme un décret étatique. Les sociétés ont toujours pris pour étalon monétaire la ou les *marchandises* qui semblaient rassembler le plus des fonctions de la monnaie :

« Toute société civilisée sent la nécessité de se choisir un instrument d'échange, et, d'après les circonstances auxquelles elle est forcée d'obéir, elle adopte toujours, parmi les divers objets d'échange qui sont à sa portée, celui qui réunit davantage les différentes conditions qu'exige ce service. » (p.16)

C'est ainsi sur le marché, c'est-à-dire par l'accord des contractants, que se sont imposés les monnaies du passé. Nous qui aujourd'hui nous débattons pour comprendre les raisons de l'échec de l'euro, ferions bien d'écouter avec attention les mots des économistes qui, comme Garnier, expliquèrent qu'une monnaie ne peut être imposée sans considération pour les lois naturelles de l'économie politique.

« La forme que l'on juge à propos de donner aux pièces monnayées est sans doute une circonstance fort indifférente, et qui ne tient nullement au caractère distinctif et essentiel de la monnaie. Cependant presque toutes les nations se sont accordées à reconnaître que le métal taillé en disques d'une faible épaisseur serait plus propre au service de monnaie que sous toute autre forme, parce que de telles pièces seraient plus commodes à manier et à compter, qu'elles seraient moins exposées à se déformer ; enfin, qu'elles s'entasseraient plus facilement ou sur une table ou dans une bourse destinée à les contenir. On a aussi généralement senti l'avantage de les marquer d'une empreinte, non seulement par suite de la coutume reçue chez tous les peuples d'imprimer sur leurs monuments publics des symboles ou des images auxquelles s'attache quelque souvenir ou quelque sentiment national, mais encore pour donner à l'instrument légal des échanges un signe propre à écarter toute méfiance, et à prévoir tout débat sur le poids et le titre de la matière. Ces usages ont été uniformes dans presque tous les pays, sans qu'il ait été besoin de concert ou d'instruction, et seulement parce que la raison humaine, toutes les fois qu'elle agit librement et que des intérêts étrangers ne sont point parvenus à l'égarer, suit naturellement la même marche. » (p.23)

La bonne marche nous est donc toujours indiquée par la raison, et c'est elle qu'il faut suivre. En l'appliquant aux questions monétaires, nous confluons certainement aux défauts de notre monnaie actuelle, fondée sur rien d'autre que la confiance envers les gouvernements.

S.T.

*« Il ne s'agit pas d'édifier à grand peine des institutions libérales,
il s'agit d'avoir encore des hommes libres à mettre dedans. »*

Georges Bernanos



**Institut de
Formation
Politique**

L'Institut de Formation Politique est le premier institut qui forme les jeunes aux idées et à l'action politiques. Il organise à cette fin des séminaires intensifs dédiés aux étudiants.

Les séminaires de formation de l'IFP visent à stimuler l'engagement des participants, à leur offrir la possibilité d'approfondir leurs convictions, et à leur permettre de promouvoir leurs idées grâce aux techniques d'argumentation et d'organisation.

Les séminaires de l'IFP permettent aux participants :

- * De mieux connaître les fondements intellectuels de leur famille de pensée
- * D'améliorer leur pratique de l'argumentation oratoire
- * D'acquérir les connaissances de base de l'action associative et politique

Les séminaires apprennent également à agir sur un campus universitaire, s'exprimer en public, créer et financer un projet associatif ou politique, développer un réseau associatif, attirer l'attention des médias, faire pression sur les décideurs, etc.

www.ifpfrance.org

Nicolas Baudeau

Itinéraire d'un physiocrate oublié

Fondateur du premier journal de science économique, les *Éphémérides du Citoyen*, Nicolas Baudeau fut aussi l'un des plus efficaces vulgarisateurs des principes économiques au dix-huitième siècle. Personnage méconnu, trop souvent négligé dans les ouvrages d'histoire de la pensée économique, il méritait bien qu'on lui consacre dans cette revue une courte notice.

Parmi la pléiade des économistes physiocrates, l'abbé Nicolas Baudeau a peu attiré l'attention. Il n'était certainement pas un théoricien majeur, ni surtout pas un fondateur : son rôle fut celui d'un entremetteur, d'un pédagogue, d'un propagandiste ou d'un vulgarisateur d'idées. Cela mérite-t-il l'oubli ?

L'abbé Baudeau n'est pas mentionné par Mark Blaug dans *La pensée économique : origine et développement* (Paris, Economica, 1985). Quant à Joseph Schumpeter, il ne l'évoque que pour traiter la *Première introduction à la philosophie économique* de Baudeau de « médiocre ». (*Histoire de l'analyse économique*, I, p.317) Fondateur et directeur du journal des physiocrates, les *Éphémérides du Citoyen*, auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation de la doctrine de l'école de Quesnay, l'abbé Baudeau semble pourtant mériter qu'on s'attarde quelque peu sur lui et sur ses œuvres. C'est ce que nous ferons ici, à travers une notice biographique explicitant son rôle dans les débats économiques de son siècle.

Le parcours de Nicolas Baudeau, il faut le dire, est original. Prêtre dès l'âge de 23 ans, il se lia plus tard avec le Bertin, le Contrôleur général des Finances de l'époque, puis s'inséra dans le monde littéraire en qualité de journaliste. Fondateur en 1765 d'un périodique, les *Éphémérides du Citoyen*, il devint en peu de temps un membre incontournable de la toute récente école physiocratique.

Nicolas Baudeau est né à Amboise le 24 avril 1730. On consacra sa jeunesse à la préparation à l'entrée dans les ordres, et en octobre 1750, alors âgé de 20 ans, le jeune Baudeau prit l'habit de religieux de chœur, à Chancelade, avant de devenir prêtre trois ans plus tard.

Durant les premières années de la décennie 1750, tandis que les questions économiques devenaient peu à peu au centre de vifs débats, Baudeau continuait à s'y désintéresser, et menait alors des recherches historiques et archéologiques sur le Périgour. Ces recherches, d'ailleurs, aboutirent à la composition d'un ouvrage, et Baudeau se mit alors en route pour Paris dans le but de trouver un éditeur. En 1760, tout juste arrivé à Paris, il se lia d'amitié avec Bertin, alors Contrôleur général, sans doute de par leur intérêt commun pour le Périgour. Celui-ci sollicita dès lors de Baudeau, qu'il admirait beaucoup, ses vues sur certaines questions économiques à l'ordre du jour. Baudeau composa alors trois mémoires, et les fit parvenir à Bertin. Ils furent publiés plus tard, en 1764, sous le titre : *Idées d'un citoyen sur le commerce d'Orient et sur la compagnie des Indes*.

Après avoir goutté aux réflexions économiques, et après avoir forgé dans son esprit les bribes d'une première conception économique de la société, Baudeau, semble-t-il, y prit goût. Peut-être encouragé par Bertin, il monta alors un journal économique, intitulé les *Éphémérides du Citoyen, ou chronique de l'esprit national*, dont le premier numéro parut le 4 novembre 1765. Les idées économiques contenues dans ce nouveau périodique étaient loin d'être en accord avec les doctrines physiocratiques, défendues depuis quelques années par Quesnay, Mirabeau, et quelques disciples. Il s'agissait plutôt de la défense d'un « mercantilisme modéré », selon les termes de Georges Dulac dans le *Dictionnaire des Journaux*.⁴

La conversion de Baudeau à la Physiocratie intervint en 1766, et eut lieu grâce aux talents d'un des disciples méconnus de Quesnay : Guillaume-François Le Trosne. En 1766, Le Trosne était devenu un véritable disciple du maître François Quesnay, dont il vantait « la profondeur et la sublimité du génie ». (lettre de Le Trosne à la société économique de Berne, 13 août 1766) Son engagement en faveur des théories économiques de l'école de Quesnay, qu'il avait fait siennes dès cette époque, allait produire des fruits inespérés. Ses origines, son nom, et son talent d'auteur, constituaient déjà un capital à très forte valeur. Avec raison, Weulersse écrivit sur Le Trosne : « Fils d'un conseiller du roi au baillage d'Orléans, élève de Pothier, installé depuis onze ans dans l'office d'avocat du roi à la même cour, magistrature qu'il devait exercer d'une manière brillante pendant 22 années, il apportait à l'École le précieux appoint d'un nom et d'une situation honorables, d'un talent juridique et philosophique vigoureux, même d'une plume sobrement élégante. » (*Le mouvement physiocratique en France*, I, p.100) Et pourtant, non content d'apporter sa réputation et son talent, Le Trosne usa aussi de sa force persuasive pour faire entrer dans les rangs de l'école physiocratiques de nouveaux disciples.

Le premier résultat de cet effort fut la conversion de Nicolas Baudeau. L'abbé Baudeau dirigeait déjà les *Éphémérides*, et y faisait paraître des articles légèrement

⁴ Georges Dulac, « *Éphémérides du Citoyen* », in Jean Sgard, *Dictionnaire des Journaux (1600-1789)*, t.I, Paris, 1991, p.353

mercantilistes : suffisamment pour agacer un économiste comme Le Trosne, mais pas assez pour rendre une conversion impossible. Le Trosne songea donc à répondre. « L'auteur a beaucoup d'esprit, racontera-t-il, une facilité surprenante, un zèle incroyable pour le bien ; mais ses principes n'étaient pas toujours exacts. J'ai pris la liberté de le mettre en garde contre ses principes et de l'engager à les approfondir. » (Lettre de Le Trosne à la société économique de Berne, 7 janvier 1767) En mars 1766, il envoya donc lettre à l'abbé Baudeau, l'invitant à réviser son jugement sur un certains nombre de points de doctrine. Ce dernier prépara neuf lettres de réfutation, et envoya la première à Le Trosne qui, une fois l'ayant reçue, la fit paraître dans le *Journal de l'Agriculture, du commerce et des finances*, accompagnée d'une demi-page d'observations critiques. Ce fut, semble-t-il, ce qui provoqua l'adhésion de Baudeau au système de Quesnay. Dupont de Nemours, racontant l'épisode, écrira de manière quelque peu emphatique : « Le Trosne eut le bonheur de bien saisir le point de la question : l'âme honnête et le génie perçant de M. l'abbé Baudeau en furent frappés ; il renonça à ses huit autres lettres ; il vint trouver son confrère. Tous les deux s'expliquèrent, s'entendirent, s'embrassèrent, se promirent d'être toujours compagnons d'armes, frères et émules. » (« Notice abrégée... », *Éphémérides*, 1769, vol.5, p.31)

Quelle que soit la véracité de l'interprétation de Dupont de Nemours, et elle semble bien douteuse, Nicolas Baudeau se rangea donc à la doctrine physiocratique, et fit passer son journal dans leur camp. Celui-ci changea alors de titre, et devint les *Éphémérides du Citoyen, ou bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*, un titre nettement plus ambitieux que le précédent.

Cette année 1767 est ainsi glorieuse pour les Physiocrates. C'est d'ailleurs Baudeau, au mois d'avril, qui utilise le premier ce terme de « physiocrate », dans l'un des articles de sa revue. Il se répandit très vite, et fut utilisé pour intituler le recueil de textes *Physiocratie*.

En 1767 toujours, Baudeau publia sa *Première introduction à la philosophie économique*, qui se voulait une présentation synthétique de la doctrine physiocratique, et qui est effectivement la meilleure introduction à la pensée de cette école qui ait été faite. Dès 1768, pourtant, Baudeau abandonna le navire, et s'il publia de nombreuses œuvres cette année là, c'est parce qu'il était sur le départ, et souhaitait s'en dessaisir. Ainsi publiait-il à la hâte, « comme s'il vidait ses tiroirs avant de partir. » (Alain Clément, *Baudeau*, p.29)

On a de lui, pour cette année là : *Lettres d'un citoyen à un magistrat sur les vingtièmes et autres impôts* ; *Avis au peuple sur son premier besoin ou petits traités économiques par l'auteur des Éphémérides* ; *Précis de l'ordre légal* ; et *Résultats de la liberté et de l'immunité du commerce des grains*.

En avril 1768, Baudeau quitta Paris pour la Pologne, et y devint prêtre. Il laissa les *Éphémérides* à Dupont de Nemours. Quand il revint en France l'année suivante, la scène économique était toute chamboulée, après notamment la publication des Dialogues de Galiani. Baudeau, qui ne perdit jamais son intérêt pour la science économique — et surtout pour la question du commerce des grains, comme l'atteste sa lettre du 16 février 1769 à Mirabeau — entendit lui répondre. Turgot, son ami, regarda cela d'un mauvais œil. « Il répondra trop en économiste » assura-t-il en référence à Baudeau.

Baudeau ferraillera néanmoins avec Galiani, peut-être par amour pour le débat d'idées. L'année précédente, déjà, il s'était expliqué avec l'économiste nantais Graslin, qui avait critiqué la conception physiocratique de la richesse. Cette controverse avait abouti à la publication d'un Recueil de lettres, une « correspondance critique » qui était le premier exemple du genre. Selon l'avis de Joseph Schumpeter, la correspondance entre Graslin et Baudeau est même « d'un intérêt considérable pour l'histoire de l'analyse économique. » (*Histoire de l'analyse économique*, I, p.250) En 1776, il s'opposera à Condillac sur la même question de la productivité de tous les secteurs économiques, que Baudeau, en bon physiocrate, ne pouvait admettre.

Si maintenant nous devons mentionner quelques unes des raisons pour lesquelles nous pouvons considérer que Baudeau était en avance sur son temps, il faut évoquer le rôle fondamental qu'il entendait faire jouer à l'opinion publique. Tandis que son maître, Quesnay, et tous les économistes avant lui, souhaitaient surtout influencer les puissants, Baudeau préféra créer un journal, populariser les principes économiques dans des publications accessibles, et en appeler aux réflexions des citoyens. Cette idée de citoyenneté, d'ailleurs, est omniprésente chez Baudeau. On la retrouve dans ses *Éphémérides du Citoyen*, mais aussi dans plusieurs de ses brochures, à des dates variables de sa vie : *Idées d'un citoyen sur l'administration des finances du Roi* (1760), *Idées d'un citoyen sur les besoins, les droits et les devoirs des vrais pauvres* (1765), et, quelques années avant sa mort, *Idées d'un citoyen presque sexagénaire sur l'état actuel du royaume*.

Baudeau a également écrit de belles choses sur l'entrepreneur. En cela, il s'est écarté de la logique stricte de Quesnay, selon laquelle le fermier est la clé du système économique. Selon Baudeau, la clé est l'entrepreneur, ce qui anticipe les développements ultérieurs des économistes comme Jean-Baptiste Say.

L'abbé Baudeau aura surtout permis à la doctrine de Quesnay de pénétrer le monde savant, et à son héritage d'être transmis et mis en valeur. Peut-être aura-t-il aussi guidé ses contemporains sur la bonne voie, lui qui disait : « J'ai travaillé dix ans sous ses yeux, et deux lustres encore, après sa mort, à détromper les autres. »

C.M.

Le Roi Pausole

Moralité et immoralité des économistes

La morale des économistes — qu'il convient de *laisser faire* les individus, tant qu'ils ne représentent pas de menace contre les droits naturels des autres — s'est illustrée dans des romans, des poèmes, et même du théâtre. Partir à la recherche de tels exemples d'énonciation, de justification ou d'application de cette morale, est l'une des ambitions de cette revue. Ainsi, après avoir présenté le petit roman *Chinki : histoire cochinchinoise applicable à tous les pays*, désormais disponible en version papier grâce à l'Institut Coppet ⁵, nous présentons ici *Les Aventures de Roi Pausole*, par l'écrivain Pierre Louÿs, un roman léger et frivole qui contient une belle morale sur l'importance du principe de non-agression.

Pierre Louÿs est le pseudonyme de Pierre Louis — poète, romancier et conteur français né en 1870 à Gand, en Belgique. Par son père, un avocat, il est l'arrière-petit-fils du baron Louis, haut fonctionnaire de l'Empire, par sa mère il est l'arrière-petit-neveu du maréchal Junot, duc d'Abrantès.

Très tôt, il commença à écrire des vers, fréquenta les Parnassiens — Leconte de Lisle, José-Maria de Hérédia (il épousera en 1899 sa fille cadette Louise, dont il se séparera vers 1914), François Coppée, Théophile Gautier, etc. — et les Symbolistes — Henri de Régnier, Mallarmé, Verlaine, etc. Il fut lié avec Paul Valéry, André Gide, Oscar Wilde (dont il relit la *Salomé* écrite directement en français).

Il accueillit leurs vers dans sa revue *La Conque* (1890), mais dès 1892 lui-même compose des poèmes en prose où il révèle sa culture et son érudition, notamment *Les Chansons de Bilitis* (1894). Il obtint la célébrité avec le roman *Aphrodite* en 1895, puis *La Femme et le Pantin* (1898), *Les Aventures du roi Pausole*, etc. Vivant en reclus depuis 1914, Pierre Louÿs est mort à Paris en 1925.

Les Aventures du Roi Pausole nous emmènent dans un royaume heureux et libre. C'est une nation où les hommes jouissent de l'exercice de leurs droits naturels, et où

⁵ http://www.amazon.fr/Chinki-Histoire-cochinchinoise-applicable-tous/dp/1492932779/ref=sr_1_4?s=books&ie=UTF8&qid=1384702788&sr=1-4

l'autorité publique ne dicte pas à chacun ni ses goûts ni son comportement. Le Roi Pausole ne règne pas en maître, et surtout pas en tyran : il tâche d'être un protecteur qui ne se montre pas. Il a soin de se présenter comme un bienfaiteur, et aime à cultiver l'amour de son peuple pour sa personne. Ainsi, ceux qui accompagnent le Roi ne sont pas armés, et l'auteur nous en explique la raison : « Le Roi sortait toujours sans gardes, par ostentation du soin qu'il prenait d'être aimé plutôt que craint. » (p.11)

Cette nation est en outre régie par un nombre très réduit de lois. En fait, il en existe deux : une injonction de ne pas faire, et une expression de la liberté de l'homme :

« À force de simplifier le Livre des Coutumes laissé par ses ancêtres, Pausole était arrivé à édicter un code qui tenait en deux articles et qui avait au moins le privilège de parler aux oreilles du peuple. Le voici dans son entier :

Code de Tryphème

- 1– Ne nuis pas à ton voisin
- 2 – Ceci bien compris, fais ce qu'il te plaît

Il est superflu de rappeler au lecteur que le deuxième de ces articles n'est admis par les lois d'aucun pays civilisé. Précisément c'était celui auquel ce peuple tenait le plus. Je ne me dissimule pas qu'il choque le caractère de mes concitoyens. » (Albin Michel, 1973, p.11)

C'est bien là l'expression du principe de non-agression, et Louÿs ne se trompe pas en affirmant que c'est un principe peu compris, et en aucun cas admis par les nations contemporaines.

Ce principe, on le verra réapparaître à divers endroits du roman. Bien qu'il ne forme pas le thème central du livre, il compose le cadre du récit, et entre ça et là dans l'histoire.

La formulation la mieux sentie de cette loi selon laquelle l'homme doit pouvoir agir comme bon lui semble, pourvu qu'il ne porte pas atteinte à ses semblables, nous est fournie à la fin du livre. Après divers rebondissements, dans le détail desquels il ne nous est pas nécessaire de rentrer ici, le Roi Pausole se voit soumettre l'idée de légiférer pour obtenir le libertinage de toute la jeunesse. Le Roi Pausole, en effet, a des mœurs légères, et souhaiterait vivement que la jeunesse partage son sentiment. On lui propose de faire intervenir la loi. Monsieur Lebirbe, un de ses conseillers, affirme ainsi que l'on pourrait obtenir ce bon résultat. Voici la réaction du Roi Pausole :

« – Rien ne saurait m'être plus agréable, dit Pausole, mais vos moyens ?

–Nos moyens ? Nous n'en connaissons deux. Le premier, je vous l'ai dit, Sire, c'est la propagande. Le second, ce serait une sanction.

–Une sanction ! s'exclama Pausole.

–Une sanction pénale. Notre énergie se heurte contre des opposants irréductibles. Nous avons pour nous la jeunesse et le peuple ; mais nous ne pouvons rien, ou presque rien, contre une certaine caste qui exerce une autorité morale incontestable et nous résiste pied à pied. C'est contre elle que je vous demande des armes, Sire, contre elle et pour vous, pour la victoire immédiate de vos plus chères idées. Et d'abord, laissez-moi vous parler d'une loi que nous attendons avec fièvre et que vous pourriez signer ce soir : la loi de la nudité obligatoire pour la jeunesse.

–Ah ! mais non ! déclara Pausole. Mon cher monsieur, Tryphème n'est pas le monde renversé ; c'est un monde meilleur, je l'espère du moins, mais je n'ai pas épargné tant de liens à mon peuple pour le faire souffrir avec d'autres chaînes. Imposer le nu sur la voie publique ! Mais voyons, monsieur Lebirbe, ce serait aussi ridicule que de l'interdire.

Puis, scandant ses premiers mots avec des coups de poing abaissés dans le vide, Pausole articula lentement :

–Monsieur, l'homme demande qu'on lui fiche la paix ! Chacun est maître de soi-même, de ses opinions, de sa tenue et de ses actes, dans la limite de l'inoffensif. Les citoyens de l'Europe sont las de sentir à toute heure sur leur épaule la main d'une autorité qui se rend insupportable à force d'être toujours présente. Ils tolèrent encore que la loi leur parle au nom de l'intérêt public, mais lorsqu'elle entend prendre la défense de l'individu malgré lui et contre lui, lorsqu'elle régente sa vie intime, son mariage, son divorce, ses volontés dernières, ses lectures, ses spectacles, ses jeux et son costume, l'individu a le droit de demander à la loi pourquoi elle entre chez lui sans que personne l'ait invitée.

–Sire...

– Jamais je ne mettrai mes sujets dans le cas de me faire un tel reproche. Je leur donne des conseils, c'est mon devoir. Certains ne les suivent pas, c'est leur droit. Et tant que l'un d'eux n'avance pas la main pour dérober une bourse ou donner une nasarde, je n'ai pas à intervenir dans la vie d'un citoyen libre. Votre œuvre est bonne, monsieur Lebirbe ; faites qu'elle se répande et s'impose, mais n'attendez pas de moi que je vous prête des gendarmes pour jeter dans les fers ceux qui ne pensent pas comme vous. »

(pp.150-151)

Voilà des paroles que les Rois Pausole de notre époque devraient faire leurs.

C.D.

Une idée dangereuse

Les économistes français et la démocratie

Cette présentation, intitulée « Le principe démocratique dans la tradition française en économie politique », a été communiquée devant le cercle du Prince de Bourbon-Parme, à Paris, le 13 novembre 2013.

Bonsoir à tous, et merci pour votre invitation. Comme l'a indiqué Damien Thellier, je vais introduire notre propos sur la démocratie par une présentation du traitement du principe démocratique par l'école française d'économie. Le but de cette présentation est d'expliquer pourquoi notre Institut a souhaité traduire et publier *Dépasser la démocratie*. L'explication est simple : nous avons senti, en lisant *Beyond Democracy*, que ce livre poursuivait l'analyse des économistes sur cette question importante qu'est la démocratie.

Cette tradition française en science économique est aujourd'hui assez largement méconnue, et pourtant elle a fourni des analyses très pertinentes sur les phénomènes économiques et les questions politiques tout à la fois. Sur l'idée de démocratie, en particulier, les économistes français ont été d'une perspicacité remarquable. Malheureusement, si on crédite souvent Tocqueville de cette critique prophétique, on oublie souvent les économistes qui tirèrent également, et parfois avant lui, la sonnette d'alarme.

Le traitement du principe démocratique par les économistes français peut être présenté en deux parties, l'une consacrée au dix-huitième siècle, l'autre au dix-neuvième.

Au cours du dix-huitième, les économistes français sont tous sceptiques face aux progrès de la démocratie, et ils en repoussent le principe dès qu'il apparaît à eux. Celui qu'on considère parfois comme le premier économiste est Antoine de Montchrétien. Il fut l'auteur, en 1615, du premier *Traité d'économie politique* jamais paru. Son ouvrage s'ouvre avec une longue dédicace très élogieuse au Roy et à la Reine mère, et Montchrétien y défend ensuite la monarchie avec vigueur, et indique quelques réformes possibles pour améliorer la situation économique de la nation.

Si nous prenons les deux grands économistes de la première moitié du XVIII^e siècle, nous avons, de la même manière, deux nobles, deux serviteurs émérites de la monarchie : Vauban et Boisguilbert.

Vauban d'abord, bien connu pour ses grandes réalisations militaires, sur lesquelles je ne peux revenir, fut l'auteur d'une *Dime Royale* en 1707. Il y défendit l'idée que l'on nomme désormais la *flat tax* : un impôt proportionnel sur tous les revenus. Vauban fut par ailleurs sa vie durant attachée à la monarchie, au service de laquelle il s'illustra, et n'émit aucune idée favorable au principe démocratique.

Avec Boisguilbert nous avons un autre grand serviteur de la monarchie. Cet économiste proposa également une grande réforme fiscale et des libéralisations, notamment dans le *Détail de la France*, paru en 1712.

En lisant les ouvrages des deux auteurs, nous remarquons qu'aucun des deux ne critique directement le Roi, mais plutôt Colbert, ou quelque autre ancien ministre. Ce n'est pas, comme on pourrait le penser à tort, par peur de voir leur livre interdit : ils publient déjà anonymement et sans approbation royale. Ils sont donc profondément attaché au système monarchique, et tandis que l'idée démocratique progresse dans la société, eux la rejettent.

Nous pourrions multiplier les exemples de ces économistes qui servent la monarchie et l'admettent comme l'horizon indépassable, tandis que l'idée démocratique est défendue par certains de leurs contemporains : on peut citer le Marquis d'Argenson, un grand partisan du laissez-faire, et ministre sous Louis XV, ou Vincent de Gournay, intendant de commerce, et également défenseur, selon la formule qu'on lui attribue, du « laissez faire, laissez passer. »

Dans les années 1750, en France, nous assistons à la naissance de ce qui est la première école de pensée économique au monde. Il s'agit de la Physiocratie, dont le maître est François Quesnay. Les physiocrates vont aller encore plus loin que leurs prédécesseurs dans le refus de l'idée démocratique : non seulement ils vont travailler pour la monarchie (Quesnay loge à Versailles et travaille comme médecin du roi puis de sa favorite ; ses disciples sont souvent intendants, ou occupent des postes dans l'administration des finances, on pense à Mercier de la Rivière ou Le Trosne), mais ils vont aussi défendre positivement l'idée d'une autorité unique à travers leur idée d'une « despotisme légal ».

La littérature physiocratique sur cette question est immense, mais Quesnay l'a heureusement résumé dans un paragraphe court. Il s'agit d'un extrait d'un de ses textes, intitulé *Maximes générales du gouvernement économique*. Il s'agit d'une œuvre composée d'une quinzaine de maximes, et la question de faut-il un système monarchique ou une démocratie est tranchée dès la première phrase de la première maxime ; c'est dire l'importance de cette question pour Quesnay.

Le maître de la Physiocratie écrit : « *Que l'autorité souveraine soit unique et supérieure à tous les individus de la société et à toutes les entreprises injustes des intérêts particuliers.* » Et plus loin, dans la même maxime : « *Le système des contre-force dans un gouvernement est une opinion funeste, qui ne laisse apercevoir que la discorde entre les grands et l'accablement des petits.* »

On pourrait difficilement être plus clair sur ce que doit être le système politique d'une nation, et également sur ce qu'il ne doit surtout pas être : en l'occurrence, une démocratie.

Le dernier grand économiste français du XVIII^e siècle est, je pense, assez bien connu : il s'agit de Turgot. En tant qu'économiste, Turgot a été un pilier majeur dans la création d'une économie politique scientifique. Certains avancent même l'idée qu'Adam Smith se serait très largement inspiré, voire aurait littéralement pillé l'écrit économique de Turgot, paru dix ans avec la *Richesse des Nations*.

Turgot également considéra le système monarchique comme un horizon indépassable. En tant que ministre, il œuvra pour cette monarchie, avec suffisamment de zèle et de sens du devoir pour que Louis XVI dise un jour : « Je le vois bien, il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple. »

Dans son œuvre, Turgot n'a accordé aucune importance à une question qui n'est pourtant pas marginale pour l'économiste et le penseur de la société qu'il était, et cette question est la forme du gouvernement. Il fut incapable d'apprécier (et de prévoir) la nécessité de renverser la monarchie absolue, ni de saisir l'opposition possible entre cette forme de gouvernement et ses propres principes économiques. Il resta toute sa vie fidèle à une monarchie qui semblait être pour lui un horizon indépassable, et alla jusqu'à écrire, dans un dédain marqué pour cette question, que « toutes les formes de gouvernement sont indifférentes pourvu que les hommes soient instruits et raisonnables ». ⁶

Cette position unanime en faveur de la monarchie, et en opposition aux idées démocratiques, de la part des économistes, a été très critiquée par Tocqueville notamment, malgré les idées de ce dernier face au « despotisme démocratique » et à la « tyrannie de la majorité ».

À propos des économistes du XVIII^e siècle, Tocqueville écrit :

« Les Physiocrates sont, il est vrai, très-favorables au libre échange des denrées, au *laissez-faire* ou au *laissez-passer* dans le commerce et dans l'industrie ; mais, quant aux libertés politiques proprement dites, ils n'y songent point, et même, quand elles se présentent par hasard à leur imagination, ils les repoussent d'abord. La plupart

⁶ Lettre à la duchesse d'Enville, 19 avril 1771, cité dans Bernard Cazes, préface à Turgot, *Ecrits Economiques*, Calmann-Lévy, 1970, p.16

commencent par se montrer fort ennemis des assemblées délibérantes, des pouvoirs locaux et secondaires, et, en général, de tous ces contre-poids qui ont été établis, dans différents temps, chez tous les peuples libres, pour balancer la puissance centrale. « Le système des contre-forces, dit Quesnay, dans un gouvernement, est une idée funeste. » — « Les spéculations d'après lesquelles on a imaginé le système des contre-poids sont chimériques, » dit un ami de Quesnay. » (Tocqueville, L'ancien régime et la révolution)

Comme ne l'aperçoit pas Tocqueville, en réalité, si ces économistes sont sceptiques face à la démocratie, c'est qu'ils sentent qu'elle est, ou qu'elle peut être un instrument d'usurpation, de tyrannie et de spoliation — c'est l'argument qui sera défendu par les économistes du XIXe siècle, que nous allons étudier désormais.

Si nous souhaitions effectuer une revue des troupes similaires, nous aurions à passer beaucoup d'économistes sous nos regards : Jean-Baptiste Say, Charles Comte, Charles Dunoyer, Frédéric Bastiat, Gustave de Molinari, et bien d'autres encore. Nous pouvons nous limiter à Frédéric Bastiat, qui, par sa place dans l'école française d'économie, et par la précision de son argumentation, a mieux que quiconque fournit une illustration à notre principe.

Chez Bastiat, la démocratie est une source d'inquiétude réelle. Laisser participer la masse aux décisions politiques, soutient Bastiat, c'est créer un système de spoliation généralisée. C'est ainsi que, dans une démocratie, l'Etat devient l'instrument des intérêts personnels et de la spoliation. Selon la fameuse définition de Bastiat, l'Etat devient « la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde ».

Cette idée, qui est devenue un principe fondamental de l'économie politique française de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, a été plus tard prolongée et approfondi par des économistes français lors des débats sur le suffrage universel.

Le propos de l'un d'entre eux, notamment, est significatif. Il s'agit de Paul Laffitte, un penseur aujourd'hui méconnu. Lui voyait la démocratie comme le résultat d'un paradoxe de l'égalité.

Pour Laffitte, la démocratie c'est avant tout un système stupide, car on prétend prendre les décisions importantes en fonction d'une seule variable : le nombre. C'est, selon ses mots, « l'expression la plus simple, la plus absolue de l'égalité politique. Combien de têtes ? Combien de votes ? La vérité est du côté des gros chiffres ; il suffit de faire une addition, et tout est dit. »

Ce système stupide est en outre fondé sur un paradoxe. On prétend que par ce système ce soit le pouvoir du peuple, or ce n'est au mieux que le règne de la majorité. Cette majorité, changeante, parfois aveugle, peut dicter sa loi, et c'est là, pour Laffitte comme pour économistes de son siècle, une profonde injustice.

Très perspicace, Lafitte avait compris, dès 1883, la plupart des mythes de la démocratie que nous dénonçons dans *Dépasser la démocratie*. L'un d'eux, et celui sur lequel je voudrais conclure avant de laisser Damien Theillier parler des idées de *Dépasser la Démocratie*, concerne les hommes politiques : la démocratie est le règne des médiocres. Écoutons les mots prophétiques de Lafitte. Nous sommes en 1883 ; il écrit :

« Voyez cette nouvelle classe d'hommes qui a surgi au lendemain de nos désastres : on les appelle les politiciens ; le mot et la chose nous sont venus de l'autre côté de l'Atlantique. Le politicien a fait de la politique un métier, comme l'épicerie, mais plus facile : il a étudié les affaires dans la fumée d'un estaminet ; à défaut d'idées, il jongle avec les phrases toutes faites et escamote les lieux communs ; étudiant de quinzième année, médecin sans malades, journaliste sans journal, financier sans finances, il a en lui du Figaro et du Giboyer. Il parle dans les clubs, dans les réunions publiques, et on l'écoute : pourquoi ? Il est « fort en gueule », dirait Molière. Il ne respecte rien chez ses adversaires, ni le talent, ni le nom, ni les services rendus ; pas même la vieillesse, car la vieillesse est encore un privilège. Déjà des hommes considérables, des républicains éprouvés hésitent devant tant d'audace : ils ne peuvent s'accoutumer à la diffamation et à l'injure, ils sont près de déserteur la lutte. Dans dix ans, si nous ne nous défendons pas, les politiciens seront les maîtres de la République. Sous prétexte que tous les hommes sont égaux, nous serons gouvernés par une oligarchie de déclassés et de médiocres : voilà le paradoxe de l'égalité. » (pp.20-21)

Merci à tous

B.M.



« Administrer ce qui devrait être
abandonné à soi-même,
c'est faire du mal aux administrés,
et leur faire payer
le mal qu'on leur fait
comme si c'était un bien. »

Jean-Baptiste Say (1767-1832)



Lecture : G.-F. Le Trosne

« Tableau des différents privilèges et monopoles »

Ce serait un travail bien important et bien digne d'être offert à un Gouvernement aussi éclairé que bienfaisant, que celui de rechercher tous les privilèges exclusifs qui attaquent de toute part la propriété des biens, la valeur des productions, la facilité des échanges, la liberté de l'emploi des hommes et des richesses, qui entravent le commerce, qui enchainent l'industrie, qui renchérissent les services et multiplient les dépenses stériles. Le nombre de ceux qui subsistent est immense sans doute : mais ce qui mérite beaucoup d'attention, et ce qui atteste la sagesse et le lumières du Gouvernement actuel, c'est qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un de nouvelle érection, et combien n'en a-t-on pas sollicités. (Celui que l'Édit de Importation accorde à la Marine nationale a probablement pour objet principal de ménager les préjugés de la Nation dans les commencements d'une opération nouvelle.) C'est commencer à rentrer dans l'ordre que d'arrêter et d'empêcher l'augmentation du désordre. Sa suppression entière est un ouvrage long et difficile : il ne peut s'exécuter que par degrés ; et c'est y préparer les voies que d'indiquer le mal et de le faire connaître.

Il est des privilèges exclusifs de tout genre et de toute espèce, de toute taille, de toute figure et de toute couleur.

Il en est *de Nation à Nation*. Ils ont pour objet de réserver aux Négociants nationaux telle ou telle branche de revente ou de voiturage, c'est-à-dire, de borner et de rendre moins avantageux à la Nation le commerce de ses productions, en augmentant les frais du transport, au préjudice de la valeur qui est son seul intérêt. On commence à sentir que ces privilèges sont très nuisibles ; mais on n'ose donner le premier exemple de la liberté. Il s'agit de prouver qu'il est de l'intérêt de chaque Nation de l'admettre sans attendre qu'elle soit réciproque.

Il en est *de Province à Province*. Ils sont de chacune d'elles autant de petites Nations ennemies qui cherchent à se supplanter et à nuire. Ils constituent les membres d'un même corps politique dans un état respectif et continuel d'hostilité. L'attachement qu'on a pour eux fait partie de l'amour qu'on a pour son pays et son canton ; il s'identifie avec ce sentiment si légitime et si louable, et lui communique une impression d'exclusion qui fait que chacun croit ne pouvoir aimer sa Province et son Canton qu'au préjudice des autres. Tel est le privilège qu'exerce la ville de

Bordeaux sur les vins du pays supérieur, qui malheureusement sont forcés de déboucher par la Garonne : tel est celui que le Bordelais et le Comte Nantais exercent sur plusieurs Provinces situées sur la Loire, contre lesquelles ils ont surpris la prohibition d'envoyer leurs vins dans les Colonies, ou du moins l'imposition des mêmes droits qui se payent pour le transport à l'Etranger : tel est celui que les pays de vignobles en général exercent contre les Provinces qui fournissent des eaux-de-vie de cidre, en obtenant contre elles non seulement la défense de les exporter, mais même celle de les transporter hors du lieu de la production ; privilège qui a été si victorieusement attaqué par l'excellent ouvrage intitulé *Effets d'un Privilège exclusif en matière de Commerce, sur les droits de la propriété, etc.* dont les principes s'appliquent à toute espèce de privilège, et auquel aucun des partisans des prohibitions n'a osé entreprendre de répondre.

Il en est de *particuliers à des Cantons de Province*, qui sont dirigés contre le surplus de la Province et contre les Provinces voisines. Tel est celui-ci qui me tombe sous la main. La ville de Souillac, par une délibération publique, homologuée au Parlement de Bordeaux, a statué qu'il ne serait débité dans son enceinte aucun vin du dehors, avant qu'il fût bien constaté que tout celui de la banlieue était bu.

Si de la division des privilèges par pays et par contrées, l'on entreprenait de descendre dans le détail, leur distribution en genre, en classe et en espèce, et la distinction de leurs différents caractères demanderait beaucoup de recherches. Que serait-ce de leur énumération exacte !

Les uns attaquent *le commerce*, les autres *l'industrie* : cette grande division pourrait servir de tige à un arbre généalogique, que les bornes de cette note ne me permettent pas de dresser, et encore moins mes connaissances de détail. Je renonce à une entreprise supérieure à mes forces, et sans chercher à analyser didactiquement ce qui étant l'ouvrage du hasard, est très peu susceptible de méthode, je me contenterai de présenter tous ces privilèges en ballot ; un plus habile que moi pourra le délier et le détailler.

Il en est qui *attaquent directement la propriété foncière*, en prohibant la culture de certaines productions qui accroîtraient la somme des richesses nationales.

Il en est qui *s'emparent du droit de vendre telle ou telle marchandise*. Ils sont plus ou moins fâcheux, suivant la nature de cette marchandise ; ils le sont beaucoup moins si c'est un objet de luxe, que si c'était une denrée nécessaire.

Il en est qui, *placés sur les chemins*, en gênent la communication, et renchérissent la dépense des voyages et des transports, à la faveur d'un service qu'on se procurerait si aisément, à moindres frais, et souvent plus commodément dans un état de

liberté : et de ce genre il en est qui sont établis *sur la terre*, il en est *sur les rivières*. L'air étant inaccessible aux hommes, n'a pu fournir matière à en asseoir.⁷

Il en est qui ont été accordés *pour faciliter des entreprises*, c'est-à-dire, dont le but et l'effet sont de les rendre plus fructueuses à l'entrepreneur ; car toute entreprise bien combinée et bien conduite doit rembourser ses frais et donner en outre un bénéfice proportionné à la mise, sans le secours d'un privilège. Si cette entreprise est utile, pourquoi la rendre unique ? Le premier occupant ne trouvera-t-il pas assez d'avantage dans la propriété de l'établissement, et l'intérêt de la société n'est-il pas de trouver dans la concurrence une diminution des frais ? Un homme établit des bains, et exige 3 liv. Un autre survient, et se contentant d'un moindre bénéfice, se restreint à 50 f. Le premier est forcé de baisser le prix, et ils s'efforcent de bien servir à l'envie l'un de l'autre ; voilà l'intérêt du public ; voilà le prix du service fixé et déterminé de la manière la plus légitime : si le premier, sous le prétexte de la dépense de rétablissement obtient un privilège, il devient seul arbitre du prix. *Mais*, dit-on, *l'entreprise est impossible à soutenir sans le secours d'un privilège*. Si cela est vrai, c'est qu'elle est mauvaise et impraticable ; il faut y renoncer, en attendant qu'il se présente un Entrepreneur plus hardi ou qui trouvera des ressources dans une plus grande économie.

Il est des privilèges *qui sont accordés à des inventeurs de secrets et de découvertes nouvelles*. Mais loin de favoriser le progrès des arts et des inventions utiles, il est vrai de dire qu'ils le suspendent et l'empêchent. Car un homme qui aurait pu de son côté faire la même découverte, cesse d'y travailler quand il se voit prévenu et devancé par un Privilégié.

Il en est *qui sont perpétuels*, et d'autres *à temps fixe*. Ceux-ci tomberaient d'eux-mêmes en cessant de les renouveler.

Il en est *qui consistent en simple concession* ; et d'autres *qui forment une propriété constante* entre les mains d'un possesseur, tels sont *les fours, les moulins, les pressoirs banaux*, dont il serait facile de permettre le rachat aux communautés.

Il en est qui font érigés *en titre d'office*, et d'autres qui sont *à simple brevet*.

Il en est *qui ont une forme légale, des lois et des tribunaux particuliers pour en connaître* ; il en est *qui n'ont qu'une existence précaire*, et ils en sont plus faciles à détruire.

Il en est *dont le bénéfice*, qui consiste dans le surhaussement de frais causé par le défaut de concurrence, *se partage entre le propriétaire du droit et un fermier* ; il en est d'autres *qui ne sont pas de nature à s'affermier* ; les premiers font ordinairement les plus

⁷ *Il en est désormais*

dangereux, parce que ceux à qui l'exercice en est affermé, l'aggravent et l'étendent d'autant plus aisément, qu'ils sont plus protégés et plus soutenus.

Il en est *qu'on a tâché de rendre moins à charge au public en les bridant par des tarifs*, que le propriétaire du privilège trouve toujours le moyen de faire fixer à son avantage ; il en est *qui ne sont point de nature à être soumis à une taxation*.

Il en est *dont on se rédime à prix d'argent* ; et qui ayant acheté en gros la liberté des Citoyens, la leur revendent en détail : il en est *qui sont inflexibles*, et qui ne sont pas de nature à se prêter à cet arrangement.

Il en est *qui étant communs à plusieurs personnes* entre lesquelles il n'y a pas une communauté entière d'intérêt, *ne détruisent pas en entier la concurrence*, mais la restreignent seulement et surchargent de frais superflus les marchandises et les services : il en est d'autres *qui concentrés dans la main d'un seul, ne laissent aucun lieu à la concurrence*.

Du premier genre, est l'érection des Maîtrises, laquelle ne permet d'exercer tel art, telle profession, ou tel commerce, qu'à ceux qui en ont acquis le droit en se faisant agréer, moyennant finance, à la Communauté qui en a le privilège. L'art même de la peinture n'a pu se sauver à Paris de cette police exclusive. Les barbouilleurs de bâtiments auraient été sondés à saisir *Boucher, Vernes* ou *Greuse* la veille du jour qu'ils se sont présentés à l'Académie Royale.

Du second genre sent ceux de plusieurs manufactures de draps fins, celui des glaces, *etc.* : cependant quelque parti qu'on embrasse sur la nature de l'industrie, il paraît également utile de la laisser libre. Si elle est pour une Nation un moyen de s'enrichir, on ne peut trop faciliter et multiplier ce moyen ; si c'est une dépense stérile, on ne peut trop la réduire par la concurrence. Les glaces, par exemple, vaudraient peut-être un tiers de moins s'il y en avait plusieurs manufactures.

Il est encore des privilèges exclusifs ... Il en est..... Il en est..... Il en est....

En un mot, tout est devenu privilège, et s'il est vrai *que le monopole existe partout où la concurrence est détruite*, on pourrait dire que tout est monopole. Il est impossible de faire un pas sans rencontrer quelques privilèges qui arrêtent, soit les hommes qui voyagent, soit les marchandises qui circulent, ou qui concentrant l'industrie en ont *syndiqué* les différentes branches, et empêchent de faire usage de son talent, de monter une boutique ou un métier, quiconque n'en a pas acheté la faculté.

Tous ces abus ne font pas nouveaux, ils dérivent de l'ignorance où l'on était des vraies ressources d'un Etat, et des principes de l'Administration. Il est dit dans le préambule de l'Edit de Henri III, qui érige les Communautés d'arts et de métiers,

que le droit de travailler est *un droit Royal*, dont les Sujets ne peuvent jouir qu'en l'achetant du Souverain. Quelle idée avait-on alors du droit de propriété, et de la nature de l'autorité souveraine qui n'est instituée de Dieu que pour le protéger ? Si le droit de travailler est un *droit royal*, le droit de vivre est un *droit royal*.

Quelque évidente que soit l'erreur de ce principe, on en a tiré mille conséquences ; toute l'industrie s'est trouvée asservie aux privilèges exclusifs ; et parce que l'on a regardé l'industrie comme productive, on a profité dans les besoins de l'Etat de la facilité de lever des contributions réitérées sur tous ces corps syndiqués, qui se trouvent aujourd'hui accablés de dettes et d'arrérages de rentes. Telles sont les suites d'une fausse maxime en fait d'administration.

Nos Villes sont tellement remplies de ces privilèges, que le détail en est innombrable. Les choses mêmes les plus nécessaires à la vie n'en sont pas exemptes. Il faut être privilégié pour vendre du pain, de la viande, du poisson. Il est facile de sentir combien cette manutention surcharge ces denrées de frais inutiles. Or si la grande valeur des productions est avantageuse, c'est relativement au prix de la première vente, parce que c'est elle qui constitue et qui forme le revenu : mais il est sensiblement de l'intérêt d'une Nation de payer le moins cher possible les services de fabrication et de commerce, parce qu'ils sont des objets de dépense stérile.

Le premier pas à faire vers le rétablissement de la liberté naturelle, dont il ne reste presque plus de vestiges, serait du moins d'ôter toute espèce de gêne et d'exclusion relativement à ces trois denrées principales, tant en supprimant les communautés qui en sont le débit, qu'en autorisant les Villes à racheter des propriétaires les droits d'étaux, de boucherie et de poissonnerie, afin de rendre parfaitement libre la vente de ces denrées. Le monopole est si facile à pratiquer par des gens armés de privilèges, que pour éviter cet inconvénient, l'on est tombé dans un autre qui n'est guère moindre ; c'est *celui de taxer le pain et la viande*.

Comment est-il possible à des Juges de fixer équitablement les prix dont les causes toujours variables ne sont pas soumises à l'autorité des hommes ? Comment réunir toutes les connaissances de détail nécessaires pour s'assurer chaque fois de la bonté d'une pareille opération ? Comment évaluer et peser toutes les circonstances qui influent sur le prix, calculer tous les frais et l'économie qu'on peut y mettre, et atteindre toujours ce point si important à saisir et que des lois physiques tiennent dans une variation perpétuelle. Il est impossible de statuer autrement que par approximation, et de tenir une balance exacte entre les vendeurs et le public ; et il arrive nécessairement qu'elle penche toujours en faveur des vendeurs : comme ils savent très bien leur calcul, ils ne manquent pas de se plaindre lorsqu'elle est contre eux, et le public n'est point à portée de réclamer lorsqu'elle est contre lui ; il n'est pas même en état d'en juger. Tout est donc nécessairement contre le peuple dans cette opération. Tel est l'inconvénient où l'on tombe lorsqu'on entreprend de

troubler l'ordre naturel, d'attenter à la liberté des échanges, et de fixer ce qui ne peut l'être avec une entière égalité que par la concurrence. La liberté dans la fabrication, et la vente du pain procurerait sur cette denrée une diminution de prix en faveur du peuple, qui compenserait la petite augmentation qui peut résulter de la sortie des grains. Le blé pourrait augmenter d'un cinquième sans que le pain haussât de prix. *Nota* que la viande est encore bien plus difficile à taxer. J'ai insisté sur ces privilèges, parce qu'ils touchent et attaquent immédiatement la subsistance.

Chaque profession dans les Villes a son privilège, et s'en sert soit pour brider celui des autres, soit pour s'assurer par les voies juridiques la jouissance de l'exclusion dont elle est en possession. L'exercice de ces privilèges est une source intarissable de recherches, de visites, d'inspections, de frais de régie, de saisies, de confiscations, de haines, de troubles, d'animosités, de jalousies, de procès, d'emprunts ruineux, qui présentent aujourd'hui le plus grand obstacle au rétablissement de la liberté. Les Juges un peu éclairés protègent le moins qu'ils peuvent ces atteintes journalières portées à la liberté naturelle et imprescriptible : mais combien n'en est-il pas qui trouvent cette police admirable !

C'est ainsi que l'intérêt particulier aussi aveugle qu'injuste dans ses désirs, croit ne posséder que ce qu'il a seul, et ne veut jouir qu'exclusivement C'est ainsi qu'il a détruit et violé la paix, l'union, la fraternité, pour y substituer l'invasion, le trouble, le désordre. C'est ainsi qu'il a restreint, et resserré de proche en proche la société universelle, qui dans l'ordre de la providence et par rapport à la communication des biens et des services, n'est pas de nature à être bornée par les frontières qui séparent les Empires et par la distinction des territoires. C'est ainsi que chaque Nation, chaque Province, chaque Ville s'est isolée et cantonnée de manière que la société se trouve à la fin concentrée dans les membres de chacun des corps, qu'un intérêt commun réunit contre les autres, ou souvent même dans des individus.

Tous ces privilèges présentent dans l'intérieur de chaque société l'image trop vraie d'une guerre intestine. Les grands enveloppent les moindres, et tous font effort les uns contre les autres par un mouvement continu d'action et de réaction ; ils se croisent et se choquent, se heurtent et se repoussent, et ils continueront de le faire jusqu'au moment où le Prince imposera silence à tous ces intérêts divisés qui se déchirent et se dévorent, pour faire prévaloir sur eux l'intérêt général de la société, à qui seul il appartient de les comprimer et de les contenir ; jusqu'à ce qu'il brise les chaînes qui nous enveloppent par mille et mille contours, et qu'il fasse usage de son autorité tutélaire pour obliger ses Sujets à vivre en paix et à savoir goûter les avantages de la liberté.

Extrait du *Recueil de plusieurs morceaux économiques*,
par Guillaume-François Le Trosne (Paris, 1766)

Laissons Faire ~ Institut Coppet ~ Nov. 2013